

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 11
Date de la Convocation : 13/11/15
Date d'affichage : 13/11/15

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 26 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, GONNARD Pierre, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mmes CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian, LANTELME Laure ayant donné pouvoir à Mme Mireille BOURDIN et M. BOYER Dominique ayant donné pouvoir à M. Georges-Laurent HYVERNAT.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15/10/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau
- Délibération aide communale aux centres de loisirs
- Aménagement du City-stade ; demande de subvention
- Réunion AGENDA 21
- Bilan du « Petit Saint-Denis » et achat de mobilier
- Subventions
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2015

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2015 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Conseil Communautaire : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil Communautaire qui s'est tenu le 2 novembre 2015 à Saint-André d'Huiariat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Nomination d'un intervenant RASED ; Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté,
- Décision de mise en place d'une réunion annuelle des secrétaires de mairie du canton,
- Point sur la CLTC ; Commission Locale des Transferts de Charges,
- Point sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ; l'avis rendu par le Conseil Communautaire est favorable à la proposition préfectorale, c'est-à-dire une fusion avec la Communauté de Communes des Bords de Veyle.

Commission Affaires sociales et Petite Enfance : Mme Ghislaine PONCET, Conseillère Municipale, déléguée à la commission Affaires sociales et Petite Enfance expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 19 octobre 2015 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Dossier Aide aux Transports ; le montant de 80 euros est renouvelé pour cette année. En revanche, il est observé que les tickets distribués l'année écoulée n'ont pas tous été utilisés,
- Logements en construction à Laiz ; l'A.D.A.P.A va s'occuper du volet « Vie Collective », et les critères d'attribution ont été déterminés,
- Local pour Emmaüs ; le local a été visité par le responsable des pompiers de Pont-de-Veyle.

Commission Sports, Loisirs, et jeunesse : Mme Anne-Marie ETOURNAY-BOULARD, Conseillère Municipale, déléguée à la commission Sports, Loisirs et Jeunesse expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 24 novembre 2015 à Cruzilles-Lès-Mépillat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Point sur les 3 années « TAP » écoulées ; 1293 élèves ont fréquenté les Temps d'Activités encadrés par 49 intervenants dont les ATSEM et des membres d'associations locales. Le coût s'élève à 220 euros par enfant recouverts par la Communauté de Communes, les communes, une aide de la CAF et de l'état par l'intermédiaire du fond d'amorçage,
- Tarification action jeunesse ; une augmentation du coût de la journée en centre de loisirs a été étudiée afin de pouvoir équilibrer les charges, d'autant plus que la Communauté de Communes ne sera plus aidée par le département ; il convient donc d'harmoniser la participation des familles en fonction du coefficient familial, des types de sorties qui sont organisées et de la participation des communes qui est actuellement de 2 euros par enfant et par jour.

Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Comité Syndical qui s'est tenu le 6 novembre 2015 à Saint-Didier-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Cartes d'accès déchetteries ; le formulaire de demande de badge d'accès aux déchetteries peut être retiré dans les mairies pour ensuite être remis au SMIDOM,
- La redevance incitative sera active dès le 1^{er} janvier 2016,
- Projet de colonnes de récupération de vêtements,
- Délibérations prises pour les déchets dangereux, avec l'entreprise Quinson-Fonlupt ainsi qu'avec DGT Environnement pour la récupération des films plastiques par les déchetteries,
- Point sur les travaux en cours des déchetteries.

Commissions communales :

Conseil d'école du 10 novembre 2015 : les points abordés ont été ; résultat des élections du 9 octobre 2015, effectif de rentrée et répartition des élèves dans les classes, bilan financier de la coopérative scolaire, règlement intérieur, évènements déjà vécus et projets à venir (le thème de cette année est le sport), remise des dictionnaires aux élèves du CM2, rythmes scolaires et questions des parents.

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : le goudronnage est terminé, il ne reste plus que le balayage puis quelques marquages, une demande de tarif pour l'achat de gravier est en cours, et en ce qui concerne les coupes de bois, 4 coupes ont été attribuées à 3 candidats.

* Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable effectué par le Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne pour l'exercice 2014 ;

- Présentation du syndicat ; il a été créé en avril 1947, a son siège en mairie de Garnerans et ses bureaux en mairie de Bey. Le service de l'eau du syndicat (15 195 habitants répartis sur 14 communes) est délégué à la Lyonnaises des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage,
- La société fermière est la Lyonnaise des Eaux (LDE) dont le contrat d'affermage a été renouvelé le 31 mars 2012 pour 10 années,
- Quelques chiffres clefs ;
 - 6 896 clients au 31/12/2014,
 - 705 771 m3 de volume consommé,
 - Prix de l'eau pour 120 m3 au 01/01/2015 = 268,77 €
 - 6 réservoirs, 1 zone de captage (3 puits) à Challes,
 - 312 kms de longueur de réseau,
- La qualité de l'eau distribuée respecte à 100% la qualité bactériologique et physicochimique,
- Bilan de toutes les maintenances réalisées sur l'exercice 2014,
- Le coût moyen de l'eau potable sur le SIE Veyle Chalaronne pour l'année 2014 est de 0,736 € TTC par jour et par famille (0,72 en 2013) sur la base d'une consommation de 120 m3 par abonné par an, abonnement compris,
- Présentation des investissements réalisés ; 729 728,10 €TTC durant l'année 2014,
- Orientations pour l'avenir concernant les réseaux et les équipements, le renouvellement des branchements en plombs, le génie civil et les ressources du syndicat.

* Délibération aide communale aux centres de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation de la commune aux frais de séjours en centres de loisirs accordée aux familles de la Commune d'un montant de 2,00 € par jour et 1,00 € par demi-journée et ce par enfant en âge scolaire et de moins de 16 ans à la date du séjour.

Il propose la revalorisation de cette aide, en portant cette dernière à 2,50 € par jour et 1,25 € par demi-journée et par enfant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2016, une aide aux enfants de la Commune qui fréquentent un centre aéré ou assimilé, ou qui participent à un stage vacances agréé Jeunesse et Sports ; peuvent prétendre à ces aides, les enfants en âge scolaire et de moins de 16 ans à la date du séjour et ce sans limite de jours de fréquentation. Ces aides seront versées à hauteur de :

- 2,50 € par jour,
- 1,25 € par demi-journée,

➤ **SOULIGNE** que le règlement aux associations et centre de loisirs se fera sur présentation d'un justificatif de présence,

➤ **DONNE** tout pouvoir à M. Le Maire pour l'exécution de cette décision ainsi qu'à signer la présente délibération.

* Création d'un terrain de jeux multisports - Demande subvention

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain de jeux multisports à la salle polyvalente et ce pour un montant de 36 621,80 €HT ; il précise que ce projet est susceptible d'être soutenu financièrement par le Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre CDDRA au titre de l'action n°13 du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- maintenir au Budget Primitif 2015, le projet d'aménagement du terrain de jeux multisports à la salle polyvalente et ce pour un montant de 36 621,80 €HT,
- de solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre CDDRA au titre de l'action n°13 du SMBRVS une subvention de 18 350 €,
- de donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Réunion AGENDA 21

M. Le Maire rappelle la réflexion portée par le Conseil Municipal concernant le projet de création d'un Agenda 21 local ayant pour objectif de générer une dynamique « développement durable » entre les habitants par l'intermédiaire de groupes de travail.

Il rappelle la réunion publique programmée le 27 novembre 2015 à 20h30 à la maison communale qui sera une soirée d'écoute, de témoignages et d'échanges entre citoyens désireux de se mobiliser pour faire de leur commune un territoire dynamique, respectueux des hommes et de l'environnement.

* Bilan du « Petit Saint-Denis » et achat de mobilier

Le « Petit Saint-Denis » a rouvert ses portes du 12 au 15 novembre 2015 et comme à l'accoutumé, la bonne humeur était au rendez-vous grâce aux animations proposées qui ont été une belle réussite ; encore un grand merci à l'ensemble des bénévoles.

M. Georges Laurent HYVERNAT, détenteur du permis d'exploiter, précise au Conseil Municipal que les tables et les chaises utilisées lors des ouvertures du bar communal, sont gracieusement prêtées à la commune et que le propriétaire souhaite reprendre ce mobilier afin de le vendre ; une proposition de rachat de 25 tables et 50 chaises a été faite à ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **CONFIRME** la décision de racheter 25 tables et 50 chaises pour l'exercice du bar communal et ce pour un montant de 1 650,00 euros,
- **DONNE** tout pouvoir à M. Le Maire pour l'exécution de cette décision ainsi qu'à signer la présente délibération.

* Temps d'activités périscolaires - Attribution de fond de concours à la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a mis en œuvre les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d'un fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de communes du Canton de Pont-de-Veyle pour l'année scolaire 2015-2016 un fond de concours à hauteur de 2 050 ,00 euros correspondant au premier acompte du fond d'amorçage.

	Montant € TTC	%
Coût de fonctionnement	71 260,00	
Fonds concours Cruzilles-Lès-Mépillat	2 050,00	2,88
Autofinancement CCCPV	49 710,00	69,76
Autres Fonds de Concours	19 500,00	27,36
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le principe de versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 050,00 euros correspondant au 1^{er} acompte du fonds d'amorçage ;
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Fonds de Concours Communautaire 2015 pour l'aide à l'investissement

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2015, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour les réalisations ci-après à hauteur de 75 354,68 € (soit 16 480,68 € constituant le solde du fonds de concours 2014 + 58 874,00 € constituant le fonds de concours 2015).

VOIRIE 2015	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	16 990,55	
Fonds de concours CCCPV 2014	8 495,27	50,00
Autofinancement	8 495,28	50,00
TOTAL		100,00
AMENAGEMENT HALLES	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	2 048,09	
Fonds de concours CCCPV 2014	1 024,04	50,00
Autofinancement	1 024,05	50,00
TOTAL		100,00
ALLEE CIMETIERE + NUMERISATION	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	10 088,00	
Réserve parlementaire – Programme 0122	1 000,00	9,92
Subvention SIEA	2 635,20	26,12
Fonds de concours CCCPV 2014	3 226,40	31,98
Autofinancement	3 226,40	31,98
TOTAL		100,00
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	8 083,33	
Subvention SIEA	1 830,00	22,64
Fonds de concours CCCPV 2014	3 126,66	38,68
Autofinancement	3 126,67	38,68
TOTAL		100,00
ACCESSIBILITE	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	13 019,24	
Fonds de concours CCCPV 2014	608,31	4,68
Fonds de concours CCCPV 2015	6 205,46	47,66
Autofinancement	6 205,47	47,66
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite auprès de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 16 480,68 € correspondant au solde du fonds de concours 2014 auxquels s'ajoute 6 205,46 € correspondant à une partie du fonds de concours 2015 et ce au titre des investissements 2015,
- Décide que le solde du fonds de concours 2015 soit 52 668,54 € sera sollicité en 2016,
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Subventions

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal décide de :

- Verser une subvention aux associations ou organismes suivants, pour l'année 2015 ;
 - > L'association Cruzilles Horses 150 €
 - > L'association Les Sabots de Cruzilles 150 €

* Questions diverses

Elections des Conseillers Régionaux : les 6 et 13 décembre 2015. Le planning de tenue du bureau de vote sera transmis dans les jours à venir.

La date prévisionnelle des prochains Conseil Municipaux est fixée au 17 décembre 2015 et au 21 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 26 novembre 2015
Le Maire,
Christian LAY

